CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 18 avril 2014
A 20 Heures 30

PRESENTS : M. Pascal TOUCHARD, Maire – M. Pierre COUTURIER – M. Noël VALLET – Mme Sylvie GINET, adjoints - M. Emmanuel BUSCHI - M. Gabriel COUTURIER – Mme Véronique LEROY - M. Louis- Jo LONGERE – M. Jean-Claude PERRON – Mme Karen SANLAVILLE.

ABSENT : M. Yves CHIZELLE

Bilan des commissions :

Voierie : Les travaux de voierie débutent ce 22 avril (entrée du lotissement « Plein Soleil », chemin du Gaillard, au Suchet, à la Bonne).

Budget primitif communal 2014

Monsieur le Maire, explique et présente le budget primitif communal 2014.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2014 :
  - **En Fonctionnement : 214 650.00 euros.**
  - **En Investissement : 266 168.00 euros.**

Abandon Opération n° 33 du contrat pluriannuel 2009-2014

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le contrat pluriannuel 2009-2014 passé avec le département.

En effet, l'opération intitulée « Changement du mécanisme de l'horloge du clocher de l'église » (programme n°33) est terminée. Néanmoins il reste un reliquat de subvention - tranche 2010 à toucher.

Monsieur le Maire propose d'abandonner l'opération « Changement du mécanisme de l'horloge du clocher de l'église » (programme n°33)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité:

- **Accepte** l'abandon du programme n°33 intitulé « Changement du mécanisme de l'horloge du clocher de l'église » du contrat pluriannuel 2009-2014 passé avec le département.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat pluriannuel départemental et tous les documents s'y rapportant.

Avenant au contrat pluriannuel 2009-2014

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le contrat pluriannuel 2009-2014 passé avec le département.

En effet, le contrat initial faisait mention de la Dotation Globale d'Equipement pour un montant de 140 000 euros. Or le montant exact de la DGE allouée à la commune est de 142 500 euros.

Ensuite, des travaux supplémentaires ont été réalisés dans le cadre de la rénovation de la mairie, travaux exceptionnels non prévus initialement (aménagement des entrées écoles, mairies et salle des fêtes et comblement d'une fosse sous l'entrée de la mairie).

Monsieur le Maire propose d'accepter le projet d'avenant n°1 proposé par le département.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, délibéré et voté à l'unanimité:

- **Accepte** le projet d'avenant au contrat pluriannuel 2009-2014 passé avec le département.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat pluriannuel départemental et tous les documents s'y rapportant.

Objet : Subventions 2014

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite reconduire la subvention à chaque association de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité :

- **Accorde** une subvention d'un montant de 150 € aux associations suivantes :
    - Sou des Ecoles,
    - Association communale de chasse,
    - Boule du Ronçon,
    - Association des jeunes,
    - Art, culture et Amitié.
- **Accorde** une subvention exceptionnelle à l'association Art- Culture-Amitié pour permettre le paiement de l'assurance d'un montant de 250 €.
- **Accorde** une subvention exceptionnelle de 500 € au Sou des Ecoles pour le voyage scolaire organisé du 26 au 28 mai 2014.
- **Accorde** une subvention au Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) d'un montant de 54 € soit 2€ par enfant.
- **Dit que ces sommes sont prévues au budget 2014.**

La séance est levée à 22h30.